

DOSSIER

la lecture l'affaire de tous !?

14^e CONGRÈS DE L'ASSOCIATION
FRANÇAISE POUR LA LECTURE
20-21 OCT. 2014
MOUANS SARTOUX (06)

22 OCTOBRE : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AFL

Susciter des pratiques coordonnées afin d'élever, dans les quartiers et les villages, le niveau des recours collectifs et individuels à l'écrit, élévation déterminante pour l'implication sociale, citoyenne, professionnelle, scolaire... Son congrès, c'est deux journées d'étude qui permettent à l'AFL de déterminer sa politique pour les deux années à venir.

« *La lecture, l'affaire de tous ?!* » est un sujet central qui alimente nos réflexions depuis toujours et nous confronte inévitablement à réussites et déceptions. Dans quelles proportions, voilà la question ! C'est donc aussi l'occasion de faire un bilan, celui de trois décennies d'échanges avec des politiques et des professionnels afin que l'ensemble du corps social s'empare plus efficacement de la question de la lecture... Il s'agit de notre part de comprendre les raisons des avancées et des récessions et de repartir plus fermement sur des bases mieux comprises.

Pour ce premier dossier (d'autres suivront) consacré à chaud au 14^e congrès de l'AFL tenu à Mouans-Sartoux, nous avons choisi de réunir quatre contributions qui, à leur manière, illustrent le passé, le présent ainsi que quelques possibles d'une politique locale de lecture que nous avons toujours questionnée sous l'appellation de « Ville-Lecture »... →1. **Regard sur un premier mandat des Villes-Lecture, reprise du texte introductif aux journées d'étude tenues en 1996 sur des politiques communales de lecture... (Jean Foucambert, pp.20-22) ; →2. **Le texte d'ouverture de ce 14^e congrès** (Michel Piriou, pp.23-25) ; →3. **Une analyse du Plan d'aide à la Lecture (PAL) organisé par J-P. Bénichou en liaison avec le Conseil général du 92 entre 1992 et 2005** (Serge Herreman, pp.27-33) ; →4. **La description d'un projet d'action conçu en 2014 dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et de la mise en place des projets éducatifs territoriaux** (Annie Janicot, pp.35-44).**